



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La Ministre

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 001543 / MEJ

Papeete, le 14 MAI 2020

A l'attention des parents des élèves inscrits dans les écoles et établissements scolaires situés dans les Iles Sous-le-Vent, les archipels des Australes, des Tuamotu, des Gambier et des Marquises

Objet : Scolarisation de vos enfants à compter du lundi 18 mai 2020

Chers parents,

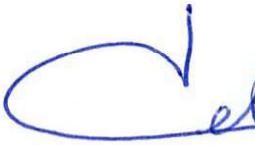
L'ensemble des écoles et des établissements scolaires du second degré situés dans vos îles (Iles Sous-le-Vent, archipels des Australes, des Tuamotu, des Gambier et des Marquises) ont été rouverts au public à compter du lundi 20 avril 2020.

La situation sanitaire dans vos îles permet un déconfinement total dès le mercredi 13 mai 2020 sur décision de Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française et du Président de la Polynésie française.

Suite à cette décision, et conformément à l'obligation d'instruction scolaire des enfants de cinq à seize ans, le volontariat scolaire n'est plus d'actualité. Vos enfants devront être scolarisés de nouveau à compter du lundi 18 mai 2020 selon l'organisation qui sera définie par les directeurs d'école ou les chefs d'établissement du second degré. Durant la semaine du 18 mai au 23 mai 2020, la continuité pédagogique sera ainsi maintenue au sein des écoles et des établissements, et la reprise normale des cours interviendra à compter du lundi 25 mai 2020, sous réserve que la situation sanitaire reste stable à cette date.

Toutefois, ces mesures ne concernent pas vos enfants tant que ces derniers ne peuvent regagner leur école ou leur établissement d'origine, faute de moyen de transport ou d'internat. En effet, les internats ne seront pas rouverts jusqu'à nouvel ordre. Ces enfants continueront ainsi à bénéficier de la continuité pédagogique à domicile.

Je compte sur votre entière collaboration pour que nos enfants puissent revenir à l'école dès le lundi 18 mai 2020.


Christelle LEHART
